



COMITE CONSULTATIF de la réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine

Compte-rendu de la réunion du 29 novembre 2018

Étaient présents :

- Madame Marie AUBERT, sous-préfète du Havre ;

Collectivités territoriales :

- Monsieur François EUDIER, représentant le maire d'Oudalle
- Monsieur Christian CHICOT, représentant le maire de Gonfreville l'Orcher

Établissements publics de coopération intercommunales :

- Madame Delphine CLEMENT, communauté de l'agglomération Havraise

Usagers :

- Monsieur Sacha DEVILLERS, Président de l'Association de Chasse sur le Domaine Public Maritime Baie de Seine (ACDPM)
- Monsieur Alain DURAND, Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Seine-Maritime
- Madame Natacha PIFFETEAU, représentant la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Eure
- Madame Guilène DUBOC, représentant le Groupement des Exploitants des Prairies Alluvionnaires de l'Estuaire de la Seine (GEPAES)
- Monsieur Hervé GREAUME, représentant Estuaire de Seine Vivant (ESV)
- Monsieur Jean-Paul GUERIN, représentant le Groupement d'intérêt agro-cynégétique de Cressenval (GIACE)

Administrations :

- Madame Florence CASTEL, représentant la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie (DREAL)
- Monsieur Mathieu ESCAFRE, représentant le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Seine-Maritime (DDTM 76)

Organismes publics :

- Monsieur Alexis PACAUD, représentant le Directeur du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande (PNRBSN)
- Madame Claire BERTHOLONE, représentant le Directeur général du Grand Port Maritime de Rouen (GPMR)
- Madame Natacha MASSU, représentant le Directeur général du Grand Port Maritime du Havre (GPMH)
- Madame Chantal DURECU, représentant le Président de la Chambre d'Agriculture de la Seine-Maritime
- Monsieur François DENIS, représentant le Président de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)
- Monsieur Christophe AULERT, représentant l'Agence française pour la biodiversité (AFB)
- Madame Anaïg POSTEC, représentante du Conservatoire du littoral Normand

Personnalité scientifique qualifiée :

- Madame Valérie GUYET-GRENET, représentant le Président de la Cellule de Suivi du Littoral Normand

Associations de protection de la nature :

- Monsieur Franck MOREL, représentant le président Groupe ornithologique normand (GONm)
- Madame Marie FRANCOU, représentant le Groupe mammalogique normand
- Monsieur Arnaud LABAT, représentant SOS estuaire
- Monsieur Pierre DIEULAFIT, représentant FNE Normandie
- Madame Annie LEROY, représentant Ecologie pour le Havre.

Organisme de gestion de la réserve :

- Monsieur Bruno LECOQUIERRE, Président de la Maison de l'Estuaire et représentant le Président de l'Université du Havre

- Monsieur Martin BLANPAIN, Directeur de la Maison de l'Estuaire

Étaient également présents :

- Madame Magali MULOT et monsieur Guylain THEON, DREAL Normandie
- Mesdames Christelle DUTILLEUL, Faustine SIMON et Marion GIRONDEL, Maison de l'Estuaire
- Messieurs Marc ROUSSEL et Daniel HEUDRON, direction départementale des territoires de Seine-Maritime ;
- Monsieur Eric COQUATRIX, Fédération Départementale des Chasseurs de la Seine-Maritime
- Monsieur Philippe GALLIENNE, expert comptable MAZARS
- Monsieur Pierre LEONIDAS, représentant le Préfet Maritime Manche – Mer du Nord
- Messieurs Nicolas AMPEN et Christophe LEFEBVRE, représentant le Président de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
- Monsieur Cédric FISSON, GIP Seine-Aval

Étaient excusés :

- Madame Estelle LANGLOIS, présidente du conseil scientifique de la réserve naturelle de l'estuaire de la Seine
- Madame Barbara LEROY, Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN)
- Monsieur Michel LAMARRE, Maire de Honfleur et président de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville
- Monsieur David SABLIN, maire de Tancarville

Introduction

Mme Marie AUBERT, sous-préfète du Havre remercie l'ensemble des participants pour leur présence et introduit la réunion. Le quatrième plan de gestion est ambitieux en termes d'études et de travaux. Il est donc important de partager aujourd'hui la situation du gestionnaire et les orientations de gestion pour l'année à venir.

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

- bilan d'activité de la Maison de l'estuaire ;
- état financier 2018 et budget prévisionnel 2019 de la Maison de l'estuaire ;
- point sur la mise en œuvre du 4^e plan de gestion ;
- le retour sur les battues de sanglier sur Cressenal ;
- points divers.

Bilan d'activité Maison de l'estuaire

Intervenant : Martin BLANPAIN, Maison de l'estuaire

cf. diaporama sur le site internet de la DREAL Normandie

Le GEPAES regrette que les agriculteurs n'aient pas été associés lors de la localisation des nouveaux points de suivis des niveaux d'eau. Ils souhaitent par la suite être plus associés, et notamment pour les études sur la circulation hydraulique de Cressenal et la réorganisation des prairies subhalophiles.

La Maison de l'estuaire répond qu'il est prévu qu'ils soient invités aux restitutions à mi-parcours de ces deux études.

L'ACDPM constate l'état dégradé du réseau hydraulique à l'intérieur de la réserve. Il constate également que de nombreux canards de surface sont observés cette année sur les prairies subhalophiles. Ils sont en grande partie situés sur les mares de chasse.

Le GONM ajoute que ces oiseaux sont également situés au niveau des dépressions naturelles que présentent les parcelles.

L'AFB constate également les niveaux d'eau particulièrement hauts de cette année ont engendré une hausse de la fréquentation de l'estuaire par les canards et les limicoles.

La Maison de l'estuaire précise qu'il est prévu de réfléchir à un projet de reconnexion hydraulique sur les secteurs des diguettes et des prairies subhalophiles. En conséquence, il ne faudra pas faire des travaux qui se révéleraient inutiles par la suite. Le sujet de l'entretien du réseau sera abordé lors d'une réunion en janvier avec l'ACDPM.

Estuaire de Seine Vivant rajoute que le cloisonnement hydraulique explique la fermeture du milieu et qu'il faut

changer cela.

La DREAL rajoute que le réaménagement hydraulique est un projet important et ciblé comme prioritaire. À ce sujet, les scientifiques ne s'accordent pas sur le scénario à suivre. C'est une problématique sérieuse et qu'il faut prendre le temps d'étudier. Il faut avoir des échanges avec l'ensemble des partenaires pour que l'État prenne des décisions éclairées, en considération des impacts économiques.

Situation comptable 2018 de la Maison de l'estuaire

*Intervenants : Philippe GALIENNE, Mazars, Bruno LECOQUIERRE, Maison de l'estuaire
cf. diaporama sur le site internet de la DREAL Normandie*

Le GPMH précise que l'exercice n'est pas complet et que leurs dettes seront régularisées en décembre (somme due concernant les redevances agricoles et les mesures environnementales de Port 2000). Ceci est un bilan sur les comptes au mois de juin 2018.

Le Conservatoire du Littoral précise qu'il y a de nouvelles redevances qui vont être versées suite à l'achat des terres via la déclaration d'utilité publique. Ces éléments nouveaux vont être détaillés et transmis à la Maison de l'estuaire à la fin de l'année.

La DREAL demande quand se fera l'approbation du budget 2019 et souhaite être invitée au conseil d'administration et à l'assemblée générale.

La Maison de l'estuaire répond qu'il n'y a pas de vote formel mais une approbation du budget. Lors de la dernière réunion du conseil d'administration, il a été présenté et compris par les membres. Il n'y a pas encore de date de fixée pour le prochain conseil d'administration.

La DREAL rajoute qu'il est indispensable de maintenir la compétence botanique au sein de la Maison de l'estuaire et qu'il faudra faire autrement que de sacrifier cette compétence pour équilibrer le budget.

La Maison de l'estuaire fait part des difficultés qu'elle a à avoir une visibilité sur les années à venir, notamment à cause de deux incertitudes :

-le devenir du montant des financements de l'AESN dans les années à venir. La Maison de l'estuaire doit prochainement faire le point avec l'AESN.

-le GPMH a proposé que les redevances agricoles soient versées sous forme d'un forfait de 50 000 euros par an. Cette proposition ne satisfait pas la Maison de l'estuaire qui souhaite rencontrer le GPMH pour en discuter.

Le GPMH précise qu'en 2016, le choix avait été fait collectivement de ne pas arrêter les suivis qui duraient depuis plus de 15 ans. La DREAL et le GIPSA (Groupement d'intérêt public Seine Aval) ont été saisis sur cette question du maintien des suivis dans un objectif d'optimisation et de cohérence globale. Le GPMH s'est cependant engagé à mener ces suivis jusqu'en 2020.

La DREAL précise que si le GIPSA ne parvient pas à décider rapidement des suivis non indispensables, on choisira les suivis qui peuvent être suspendus avec l'appui des conseils scientifiques.

Madame AUBERT insiste sur le fait qu'il n'est pas possible de présenter un budget en déséquilibre. Cette exigence s'applique à toute structure publique ou fonctionnant sur des crédits publics. L'État va travailler avec les financeurs en ce sens.

La DREAL propose de réunir un collège des financeurs pour faire le point et avoir un pilotage coordonné du financement. Une réunion sera proposée début 2019. Il est également nécessaire de remettre à plat la convention de financement entre l'État et la Maison de l'estuaire : il est en effet nécessaire que les 465 946 euros versés par l'État soient fléchés sur des critères précis (actions, personnel...). La convention permettra également de prioriser les actions qui seront financées et ainsi mieux accompagner la mise en œuvre du plan de gestion. Il y a un véritable besoin de transparence et de lisibilité de la part de toutes les structures sur leurs financements dédiés à la Maison de l'estuaire afin de parvenir à une articulation optimale.

Mise en œuvre 4^e plan de gestion :

*Intervenant : Martin BLANPAIN, Maison de l'estuaire
cf. diaporama sur le site internet de la DREAL Normandie*

L'ACDPM informe que des réunions internes sont organisées par secteurs lors desquelles le nouveau cahier des charges est distribué. Des référents sont désignés par secteurs.

La Maison de l'estuaire ajoute qu'il est toujours appréciable d'avoir un prospectus synthétisant le cahier des charges, plus communicatif, qui pourra être distribué lors de ces réunions. Un travail sera donc lancé à ce sujet.

L'AFB informe que des réflexions ont lieu sur la recherche de zones de protections marines dans la DCSMM (Directive stratégie pour le milieu marin) et le PAMM (Plan d'action sur le milieu marin). Dans ce cadre, les objectifs de création de zones de protection marine dans la RNNES ont été remontés.

La Fédération de chasse de Seine-Maritime demande à être associée lors de la définition des protocoles d'études sur l'impact des activités anthropiques en RNNES.

La DREAL répond qu'une consultation des conseils scientifiques doit se faire au préalable pour d'abord avoir un cadre scientifique puis adapter les protocoles avec les partenaires. C'est tout à fait le souhait de l'État d'associer l'ensemble des partenaires et de s'appuyer sur les compétences déjà disponibles sur le terrain.

Retour sur les battues de sanglier sur Cressenval

Intervenante : Magali MULOT, DREAL Normandie

cf. diaporama sur le site internet de la DREAL Normandie

Le GEPAES constate des dégâts importants sur les prairies, mais les indemnités sont moins demandées dans le cas des dégâts sur les cultures.

L'ONCFS demande si on a une idée de l'évolution des indemnités agricoles dues aux dégâts de sanglier en dehors du marais de Cressenval. L'ACDPM confirme que les données sont disponibles.

La Fédération de chasse de Seine-Maritime ajoute qu'ils ne souhaitent plus payer les indemnités dues aux dégâts de sanglier. Quelques battues dans la réserve ne suffisent pas pour résoudre le problème. Il faut également anticiper la propagation de la peste porcine.

La DREAL précise que des études seront lancées au premier semestre 2019. Il faut mener une réflexion plus globale en prenant en compte les impacts positifs qu'aura la remise en herbe de Cressenval sur l'évolution des indemnités.

La Fédération de chasse de Seine-Maritime souhaite être associée dès le début à ces études.

La DDTM de Seine-Maritime répond qu'il est normal de faire un point préalable entre services de l'État pour s'accorder sur le volet réglementaire notamment. Les chasseurs seront associés en second lieu, avec l'ensemble des partenaires.

L'ACDPM ajoute que 90 % des dégâts sur les mares de chasse sont des dégradations dues aux sangliers.

La Fédération de chasse de l'Eure ajoute que sur la Grand'Mare, on a calculé le rapport bénéfice/risque pour la faune sauvage des battues de régulation du sanglier. On observe que le dérangement momentané occasionné par la battue n'empêche pas les oiseaux de revenir sur les terrains très rapidement. Il est possible par ailleurs de réfléchir à laisser des zones de repli pour les oiseaux.

Le GPMH sera informé des décisions prises sur le sujet.

Le GIACE souligne les problèmes dus à la prolifération des ragondins sur le terrain.

Le projet de bilan 2018 sur les battues du marais de Cressenval sera transmis aux membres du comité consultatif.

Points divers :

La Maison de l'estuaire fait part à Madame AUBERT de son souhait d'être associée aux discussions concernant la sécurité et la circulation pour l'armada de Rouen de 2019. Il serait souhaitable mettre en place un plan d'action pour éviter l'afflux de touristes sur la réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine.

La DDTM de Seine-Maritime ne sait pas encore si l'arrêté quiétude sera renouvelé au 01/02/2019.

Madame AUBERT remercie l'ensemble des participants et clot la réunion.

L'ensemble des diaporamas est disponible sur le site internet de la DREAL Normandie :
<http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/le-comite-consultatif-de-la-reserve-a1819.html>